

PROGRAMME 743

**PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE ET AUTRES
PENSIONS**

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Guillaume TALON

Directeur du service des retraites de l'État (Direction générale des finances publiques)

Responsable du programme n° 743 : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Le programme « Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions » est composé de deux ensembles de dépenses de pensions et autres avantages à vocation viagère :

- les pensions versées au titre du *code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre* (CPMIVG) ;
- des pensions, rentes et allocations de régimes de retraite ou équivalents dont l'État est directement redevable.

Ces différentes dépenses ont la particularité d'être prises en charge par la solidarité nationale et de ne pas mettre en œuvre de logique contributive, à la différence des pensions du programme 741, pour lesquelles l'essentiel des recettes est assuré par des contributions employeurs et des cotisations salariales.

C'est un programme dit *miroir* : à chacune de ses actions correspond une dépense située dans un programme ministériel du budget général, appelé *programme support*. Les dépenses de ces programmes support constituent l'essentiel des recettes du programme. Les objectifs de ce circuit financier sont d'identifier, avec les deux autres programmes du CAS Pensions, l'ensemble des dépenses de pensions financées directement par l'État et de participer à l'identification des engagements viagers. Compte tenu de sa nature, ce programme ne comporte ni objectif ni indicateur de performance ; pour la justification au premier euro, il convient de se référer aux documents budgétaires des programmes support correspondants.

Concernant la gestion du programme, le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la direction générale des finances publiques (DGFIP), liquide et concède les pensions relevant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et les pensions d'Alsace-Moselle et gère les dernières rentes d'accident du travail de l'ORTF. Il assure également l'animation des centres de gestion des retraites de la DGFIP.

D'autres gestionnaires et comptables interviennent également :

- les programmes ministériels versant les différentes subventions d'équilibre, notamment le programme 169 du ministère des Armées qui finance les pensions militaires d'invalidité, la retraite du combattant et les allocations de reconnaissance des anciens supplétifs ;
- le réseau de la DGFIP, particulièrement les centres de gestion des retraites, qui assure le paiement des pensions. Ces centres sont responsables du paiement des pensions militaires d'invalidité, des retraites du combattant, des pensions d'Alsace-Moselle, ainsi que des traitements attachés à la Légion d'honneur et à la médaille militaire ;
- l'*Office national des anciens combattants et victimes de guerre* (ONAC-VG) qui assure, depuis 2015, la gestion des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs de l'armée française pour le compte de l'État ;
- la *Caisse des dépôts et consignations*, qui assure la gestion, pour le compte de l'État, du régime des pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien, ainsi que du régime d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive victimes d'accidents ;
- l'*association pour la prévoyance collective* (APC), qui assure la gestion, pour le compte de l'État, des allocations supplémentaires de retraite versées à certains anciens agents de l'ORTF non journalistes.

Les dépenses 2020 se sont établies à +37,36 M€ au-dessus de la prévision faite en LFI. Cette sur-exécution a été couverte par l'ouverture de crédits supplémentaires en LFR, pour 37,19 M€ et par les reports de crédits, pour 0,17 M€.

Cet écart provient d'une mortalité moindre que prévue des bénéficiaires des dépenses de pensions militaires d'invalidité et de retraite du combattant. Pour améliorer la qualité de la prévision, les méthodes utilisées par le SRE pour les prévisions du programme 741 seront progressivement étendues à ce programme 743.

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Programme n° 743 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2020		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement			
	Consommation 2020				
01 – Reconnaissance de la Nation			661 000 000 692 008 228	661 000 000 692 008 228	661 000 000
02 – Réparation		100 000 42 071	911 589 714 918 394 119	911 689 714 918 436 190	911 689 714
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000 15 843 169			16 000 000 15 843 169	16 000 000
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs			18 622 944 19 038 411	18 622 944 19 038 411	18 622 944
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		7 600 7 622	40 428 32 428	48 028 40 050	48 028
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		372 000 368 379	12 187 000 11 553 640	12 559 000 11 922 019	12 559 000
07 – Pensions de l'ORTF		15 000 17 848	105 000 90 091	120 000 107 939	120 000
Total des AE prévues en LFI	16 000 000	494 600	1 603 545 086	1 620 039 686	1 620 039 686
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 049 237	+110 189 638 (hors titre 2)		+113 238 875	
Total des AE ouvertes	19 049 237	1 714 229 324 (hors titre 2)		1 733 278 561	
Total des AE consommées	15 843 169	435 921	1 641 116 917	1 657 396 007	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Reconnaissance de la Nation			661 000 000 692 008 228	661 000 000 692 008 228	661 000 000
02 – Réparation		100 000 42 071	911 589 714 918 394 119	911 689 714 918 436 190	911 689 714
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000 15 843 169			16 000 000 15 843 169	16 000 000
04 – Allocations de reconnaissance des anciens suppléants			18 622 944 19 038 411	18 622 944 19 038 411	18 622 944
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		7 600 7 622	40 428 32 428	48 028 40 050	48 028
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		372 000 368 379	12 187 000 11 553 640	12 559 000 11 922 019	12 559 000
07 – Pensions de l'ORTF		15 000 17 848	105 000 90 091	120 000 107 939	120 000
Total des CP prévus en LFI	16 000 000	494 600	1 603 545 086	1 620 039 686	1 620 039 686
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 049 237	+110 189 638 (hors titre 2)		+113 238 875	
Total des CP ouverts	19 049 237	1 714 229 324 (hors titre 2)		1 733 278 561	
Total des CP consommés	15 843 169	435 921	1 641 116 917	1 657 396 007	

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Programme n° 743 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2019	Consommation 2019						
01 – Reconnaissance de la Nation				4 202	709 300 000	713 382 895	709 300 000	709 300 000
								713 387 097
02 – Réparation			100 000	9 147	965 200 000	990 646 350	965 300 000	965 300 000
								990 655 496
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000	16 008 147					16 000 000	16 000 000
								16 008 147
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs					16 520 000	19 706 618	16 520 000	16 520 000
								19 706 618
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien			7 600	7 622	42 400	42 311	50 000	50 000
								49 933
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident			370 000	345 838	12 160 000	11 751 464	12 530 000	12 530 000
								12 097 302
07 – Pensions de l'ORTF			17 000	16 604	123 000	104 866	140 000	140 000
								121 470
Total des AE prévues en LFI	16 000 000		494 600		1 703 345 400		1 719 840 000	1 719 840 000
Total des AE consommées	16 008 147		383 412		1 735 634 503			1 752 026 063

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2019	Consommation 2019						
01 – Reconnaissance de la Nation					709 300 000	713 382 895	709 300 000	709 300 000
								713 382 895
02 – Réparation			100 000	9 147	965 200 000	990 646 350	965 300 000	965 300 000
								990 655 496
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000	16 008 147					16 000 000	16 000 000
								16 008 147
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs					16 520 000	19 706 618	16 520 000	16 520 000
								19 706 618
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien			7 600	7 622	42 400	42 311	50 000	50 000
								49 933
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident			370 000	345 838	12 160 000	11 751 464	12 530 000	12 530 000
								12 097 302
07 – Pensions de l'ORTF			17 000	16 604	123 000	104 866	140 000	140 000
								121 470
Total des CP prévus en LFI	16 000 000		494 600		1 703 345 400		1 719 840 000	1 719 840 000
Total des CP consommés	16 008 147		379 211		1 735 634 503			1 752 021 861

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	16 008 147	16 000 000	15 843 169	16 008 147	16 000 000	15 843 169
Prestations sociales et allocations diverses	16 008 147	16 000 000	15 843 169	16 008 147	16 000 000	15 843 169
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	383 412	494 600	435 921	379 211	494 600	435 921
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	383 412	494 600	435 921	379 211	494 600	435 921
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 735 634 503	1 603 545 086	1 641 116 917	1 735 634 503	1 603 545 086	1 641 116 917
Transferts aux ménages	1 735 634 503	1 603 545 086	1 641 116 917	1 735 634 503	1 603 545 086	1 641 116 917
Total hors FdC et AdP		1 620 039 686			1 620 039 686	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+3 049 237			+3 049 237	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+110 189 638			+110 189 638	
Total*	1 752 026 063	1 733 278 561	1 657 396 007	1 752 021 861	1 733 278 561	1 657 396 007

*y.c. FdC et AdP

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Programme n° 743 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020	3 049 237	72 999 969	3 049 237	72 999 969				
Total	3 049 237	72 999 969	3 049 237	72 999 969				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020		37 189 669		37 189 669				
Total		37 189 669		37 189 669				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	3 049 237	110 189 638	3 049 237	110 189 638				

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Reconnaissance de la Nation		661 000 000 692 008 228	661 000 000 692 008 228		661 000 000 692 008 228	661 000 000 692 008 228
02 – Réparation		911 689 714 918 436 190	911 689 714 918 436 190		911 689 714 918 436 190	911 689 714 918 436 190
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000 15 843 169		16 000 000 15 843 169	16 000 000 15 843 169		16 000 000 15 843 169
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs		18 622 944 19 038 411	18 622 944 19 038 411		18 622 944 19 038 411	18 622 944 19 038 411
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		48 028 40 050	48 028 40 050		48 028 40 050	48 028 40 050
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		12 559 000 11 922 019	12 559 000 11 922 019		12 559 000 11 922 019	12 559 000 11 922 019
07 – Pensions de l'ORTF		120 000 107 939	120 000 107 939		120 000 107 939	120 000 107 939
Total des crédits prévus en LFI *	16 000 000	1 604 039 686	1 620 039 686	16 000 000	1 604 039 686	1 620 039 686
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+3 049 237	+110 189 638	+113 238 875	+3 049 237	+110 189 638	+113 238 875
Total des crédits ouverts	19 049 237	1 714 229 324	1 733 278 561	19 049 237	1 714 229 324	1 733 278 561
Total des crédits consommés	15 843 169	1 641 552 838	1 657 396 007	15 843 169	1 641 552 838	1 657 396 007
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 206 068	+72 676 486	+75 882 554	+3 206 068	+72 676 486	+75 882 554

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les seules dépenses du programme 743 imputées en titre 2 concernent les pensions d'Alsace-Moselle (action 3). Toutes les autres dépenses du programme sont classées hors titre 2 en dépenses de fonctionnement ou d'intervention.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	16 000 000	1 604 039 686	1 620 039 686	16 000 000	1 604 039 686	1 620 039 686
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	16 000 000	1 604 039 686	1 620 039 686	16 000 000	1 604 039 686	1 620 039 686

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Par arrêté en date du 12 février 2020 (NOR : CPAB200293A), le programme 743 a bénéficié du report des crédits disponibles en fin d'année 2019 conformément aux dispositions du II de l'article 21 de la LOLF, applicables aux comptes d'affectation spéciale : « *Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement disponibles en fin d'année sont reportés sur l'année suivante dans les conditions prévues aux II et IV de l'article 15, pour un montant qui ne peut excéder le solde du compte* ».

Contrairement aux programmes du budget général de l'État et aux budgets annexes, les reports de crédits de paiement disponibles du CAS Pensions ne sont pas soumis à la limitation des 3 % de la loi de finances initiale.

Le montant des reports est identique en autorisations d'engagement et crédits de paiement et s'élève à 76 049 206 € (dont titre 2 : 3 049 237 €).

En 2020, les dépenses du programme se sont établies à +37,36 M€ au-dessus de la prévision LFI, en raison d'une mortalité moindre que prévue des bénéficiaires des dépenses de pensions militaires d'invalidité et de retraite du combattant. Cette sur-exécution a été couverte par l'ouverture de crédits supplémentaires en loi de finances rectificative, pour 37,19 M€ et par les reports de crédits, pour 0,17 M€.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 1 714 229 324	CP ouverts en 2020 * (P1) 1 714 229 324
AE engagées en 2020 (E2) 1 641 552 838	CP consommés en 2020 (P2) 1 641 552 838
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 72 676 486	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 1 641 552 838

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 4 740					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) -4 202					
	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 539				
	AE engagées en 2020 (E2) 1 641 552 838	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 539
		-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 1 641 552 838	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 0
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 539
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 539

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Reconnaissance de la Nation

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Reconnaissance de la Nation		661 000 000 692 008 228	661 000 000 692 008 228		661 000 000 692 008 228	661 000 000 692 008 228

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	661 000 000	692 008 228	661 000 000	692 008 228
Transferts aux ménages	661 000 000	692 008 228	661 000 000	692 008 228
Total	661 000 000	692 008 228	661 000 000	692 008 228

Les crédits consommés sur ce titre correspondent :

- pour la sous-action 01 : aux dépenses afférentes à la retraite du combattant accordée aux titulaires de la carte du combattant (691,37 M€) dont la population est en contraction régulière (857 205 bénéficiaires au 31/12/2020 contre 913 012 au 31/12/2019) ;
- pour les sous-actions 02 et 03 : aux traitements attachés à la Légion d'honneur (LH) et à la médaille militaire (MM) (respectivement 0,17 M€ et 0,47 M€).

La justification des crédits consommés afférents à cette action est développée dans les rapports annuels de performances des programmes du budget général suivants :

- s'agissant de la retraite du combattant : à l'action 01, sous-action 11 du programme n° 169 du budget général « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », relevant de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » ;
- s'agissant des traitements de la Légion d'honneur et de la médaille militaire : au programme n° 129 du budget général « Coordination du travail gouvernemental », relevant de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ».

ACTION

02 – Réparation

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Réparation		911 689 714	911 689 714		911 689 714	911 689 714
		918 436 190	918 436 190		918 436 190	918 436 190

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	100 000	42 071	100 000	42 071
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	100 000	42 071	100 000	42 071
Titre 6 : Dépenses d'intervention	911 589 714	918 394 119	911 589 714	918 394 119
Transferts aux ménages	911 589 714	918 394 119	911 589 714	918 394 119
Total	911 689 714	918 436 190	911 689 714	918 436 190

Les crédits consommés en titre 3 sur cette action correspondent à des dépenses d'intérêts moratoires et de frais de justice versées sur décisions de justice. Les rappels de pension sont imputés en dépenses d'intervention.

Les crédits consommés en titre 6 sur cette action correspondent aux dépenses de pensions dues au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (PMIVG) ainsi que les allocations rattachées, versées aux victimes d'actes de terrorisme.

Pour 2020, ces dépenses représentent 55 % des dépenses totales du programme 743, contre 57 % en 2019. Elles concernent un nombre de bénéficiaires en contraction régulière (176 288 au 31/12/2020 contre 196 660 au 31/12/2019).

La justification des crédits consommés afférents à cette action est développée dans le rapport annuel de performances du programme du budget général n° 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » relevant de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation », à l'action 01, sous-action 10.

Des données statistiques détaillées sur les effectifs et les pensions versées sont désormais disponibles pour cette action sur le portail du Service des retraites de l'État, rubrique « Les professionnels / Les données statistiques / Les PMIVGAT » : https://retraitesdeletat.gouv.fr/portail/rest/jcr/repository/collaboration/sites/eppe/documents/stats/diffusion/09_pmivgat.html

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Programme n° 743 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

03 – Pensions d'Alsace-Moselle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000		16 000 000	16 000 000		16 000 000
	15 843 169		15 843 169	15 843 169		15 843 169

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	16 000 000	15 843 169	16 000 000	15 843 169
Prestations sociales et allocations diverses	16 000 000	15 843 169	16 000 000	15 843 169
Total	16 000 000	15 843 169	16 000 000	15 843 169

Les dépenses de pensions d'Alsace-Moselle résultent d'un héritage de la législation allemande de 1909. Les ministres des cultes catholiques, protestant luthérien, protestant réformé et israélite, dans le cadre du régime concordataire sont rémunérés par l'État, lequel assure également leur régime de retraite.

Ce sont les seules dépenses du programme 743 inscrites en titre 2.

La justification des crédits consommés pour cette action est présentée dans le RAP du programme n° 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

Des données statistiques détaillées sur les effectifs et les pensions versées sont désormais disponibles pour cette action sur le portail du Service des retraites de l'État, rubrique « Les professionnels / Les données statistiques / Les autres régimes gérés par le SRE » : https://retraitesdeletat.gouv.fr/portal/rest/jcr/repository/collaboration/sites/epepe/documents/stats/diffusion/11_autres_regimes.html#Pensions_d'Alsace-Moselle

ACTION

04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs		18 622 944 19 038 411	18 622 944 19 038 411		18 622 944 19 038 411	18 622 944 19 038 411

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	18 622 944	19 038 411	18 622 944	19 038 411
Transferts aux ménages	18 622 944	19 038 411	18 622 944	19 038 411
Total	18 622 944	19 038 411	18 622 944	19 038 411

Les dépenses au titre des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs, versées aux anciens harkis et membres des formations supplétives d'Algérie, sont consommées tant en AE qu'en CP sur le titre 6 (dépenses d'intervention).

Après le transfert en 2015 de la dépense à l'ONAC-VG, les modalités de financement des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs ont évolué depuis 2016 avec le passage d'un paiement trimestriel à un paiement mensuel. Cette même année a été instaurée une allocation viagère au bénéfice des veuves.

Les dépenses 2020 sont supérieures de 2,2 % au montant prévu en LFI, expliquées par la hausse de la population des veuves bénéficiaires. La justification des crédits consommés afférents à cette action est développée à l'action 07 du rapport annuel de performances du programme n° 169 du budget général « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » relevant de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ».

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Programme n° 743 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		48 028 40 050	48 028 40 050		48 028 40 050	48 028 40 050

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	7 600	7 622	7 600	7 622
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 600	7 622	7 600	7 622
Titre 6 : Dépenses d'intervention	40 428	32 428	40 428	32 428
Transferts aux ménages	40 428	32 428	40 428	32 428
Total	48 028	40 050	48 028	40 050

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de gestion de la Caisse des dépôts et consignations qui assure, pour le compte de l'État, la gestion du régime des pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien.

Les dépenses d'intervention correspondent strictement aux pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien.

La justification des crédits consommés relatifs à la présente action est développée dans le RAP du programme du budget général n° 198 « Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres » relevant de la mission interministérielle « Régimes sociaux et de retraite ».

ACTION

06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		12 559 000 11 922 019	12 559 000 11 922 019		12 559 000 11 922 019	12 559 000 11 922 019

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	372 000	368 379	372 000	368 379
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	372 000	368 379	372 000	368 379
Titre 6 : Dépenses d'intervention	12 187 000	11 553 640	12 187 000	11 553 640
Transferts aux ménages	12 187 000	11 553 640	12 187 000	11 553 640
Total	12 559 000	11 922 019	12 559 000	11 922 019

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de gestion de la Caisse des dépôts et consignations qui assure, pour le compte de l'État, la gestion du régime des pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident.

Ces dépenses d'intervention correspondent strictement aux pensions des sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive victimes d'accident.

La justification des crédits consommés relatifs à la présente action est développée dans le RAP du programme du budget général n° 161 « Sécurité civile » relevant de la mission « Sécurités ».

ACTION

07 – Pensions de l'ORTF

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Pensions de l'ORTF		120 000	120 000		120 000	120 000
		107 939	107 939		107 939	107 939

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	15 000	17 848	15 000	17 848
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 000	17 848	15 000	17 848
Titre 6 : Dépenses d'intervention	105 000	90 091	105 000	90 091
Transferts aux ménages	105 000	90 091	105 000	90 091
Total	120 000	107 939	120 000	107 939

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de gestion de l'Association pour la prévoyance collective (APC) qui liquide et paie pour le compte de l'État les allocations sur-complémentaires de retraite des anciens agents non journalistes de l'ORTF.

Les dépenses d'intervention correspondent aux rentes accident du travail pour les anciens agents de l'ORTF ayant été victimes d'accident du travail survenu avant le 1er octobre 1963 ordonnancées par le SRE et aux allocations sur-complémentaires des anciens agents non journalistes de l'ORTF payées par l'APC.

La justification des crédits consommés relatifs à la présente action est développée dans le RAP du programme du budget général n° 195 « Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers » relevant de la mission interministérielle « Régimes sociaux et de retraite ».